

Cayenne, le 11 janvier 2019

Direction territoriale

Guyane

Objet : Déclaration d'intention de la Directive régionale d'aménagement pour la région sud Guyane

541 Route de Montabo
CS 87002
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 25 53 70
Fax : 05 94 31 99 33
dt.guyane@onf.fr

Conformément à l'article L.121-18 du Code de l'Environnement, je vous informe que l'Office national des forêts élabore actuellement une Directive régionale d'aménagement pour la région sud Guyane.

L'Office national des forêts a été chargé, pour le compte de l'État, de rédiger un document de référence pour la gestion des forêts domaniales de l'intérieur de la Guyane.

Prévu par le Programme régional de la forêt et du bois, la Directive régionale d'aménagement pour le sud de la Guyane permettra de répondre dans un cadre de gestion durable aux fortes demandes en bois et aux spécificités de chaque territoire.

Afin de mettre au point des modes de gestion adaptés, une large place sera accordée à l'implication des habitants, des autorités coutumières, des communes et des acteurs institutionnels dans la construction de mesures de gestion.

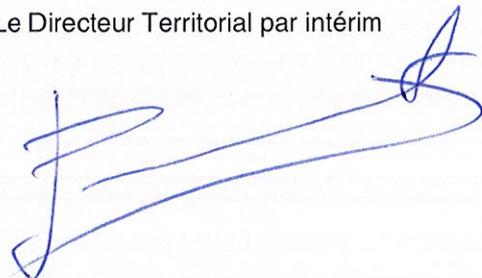
Ce dialogue territorial, déjà initié au travers d'ateliers auprès des habitants, sera poursuivi tout au long de la durée du projet.

Les informations relatives au projet de Directive régionale d'aménagement pour le sud de la Guyane sont disponibles à l'adresse www.onf.fr/guyane.

Je vous invite à transmettre vos observations et vos contributions à l'adresse dimitri.dupres@onf.fr.

En accord avec la réglementation en vigueur, la publication de ce courrier ouvre un droit d'initiative au public d'une durée de 4 mois.

Le Directeur Territorial par intérim



Julien PANCHOUT